



**DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL
 DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Délégation faite au Président

Réf. : P251_2021

Date : 28/07/2021

**OBJET : EXTENSION ET RENOVATION ENERGETIQUE DU CINEMA LE RICHELIEU
 SUR LA COMMUNE DE REVILLE – AVENANTS 2 AUX LOTS 2, 3, 7, 8 et AVENANTS 3
 AUX LOTS 1, 6 et 9**

Exposé

Une consultation a été lancée selon une procédure adaptée en vue de conclure des marchés publics de travaux pour l'extension et la rénovation énergétique du cinéma «Le Richelieu » sur la commune de Réville.

Les marchés publics des lots 3, 6, 7, 8 et 9 ont été notifiés le 03 novembre 2020, le lot 1 a été notifié le 14 décembre 2020 et le lot 2 a été notifié le 21 janvier 2021 :

Intitulés du lot	Titulaire	Marché tranche ferme Montant HT	Marché TO 2	Marché TO 3	Montant total HT (base + TO 2 et 3)
Lot n°1 : démolition, gros-œuvre	HINAUT	70 299,40 €	Non affermie	Sans objet	70 299,40 €
Lot n°2 : charpente bois	LEFER	69 392,63 €	Sans objet	Sans objet	69 392,63 €
Lot n°3 : couverture, zinguerie	LEDUC	44 568,09 €	285,70 €	Sans objet	44 853,79 €
Lot 6 : menuiserie intérieure, isolation	LELUAN MAP	55 583,55 €	1 247,60 €	1 659,33 €	58 490,48 €
Lot 7 : peinture, sols souples	VIGER & CIE	26 066,95 €	Sans objet	97,60 €	26 164,55 €
Lot 8 : chauffage, ventilation, climatisation, plomberie	TABARIN & ENTZMANN	120 426,38 €	Non affermie	Sans objet	120 426,38 €
Lot n°9 : électricité	MASSELIN TERTIAIRE	68 221,10 €	Non affermie	Sans objet	68 221,10 €

Les travaux sont en cours d'exécution.

Pour la bonne exécution des prestations, des travaux en plus-values et en moins-values sont apparus nécessaires pour ces lots, à savoir :

Lot 1 : Traitement d'une fissure dans un mur en pierre, démolitions des cloisons du hall, réfection EP et location du cantonnement jusqu'au 23 juillet 2021,

Lot 2 : bouchage plafond en contreplaqué M1 dans la salle n°2,

Lot 3 : recherche de fuite, remplacement couverture,

Lot 6 : ajout bloc porte, cloison métallique, carottage, grille de ventilation, plafond placostil, pose d'un rideau métallique, châssis vitré, tablettes,

Lot 7 : moins-value finition peinture sur murs, plus-values moquette, revêtement muraux molleton,

Lot 8 : moins-value suppression de l'évier, plus-values création bouche de reprise sous scène, sortie toiture salle 1, sortie toiture sanitaire PMR, remplacement siphon de l'urinoir et remplacement vasque,

Lot 9 : remplacement câble d'alimentation des candélabres

En conséquence, il est proposé de conclure les avenants suivants :

Intitulés du lot	Titulaire	Marché tranche ferme + TO 2 et 3 Montant HT	Avenant n° 1 montant HT	Avenant n° 2 montant HT	Avenant n° 3 montant HT	Montant total HT (base + TO n°2 et 3) et avenants
Lot n°1 : démolition, gros-œuvre	HINAUT	70 299,40 €	6 325,60 €	Sans incidence financière	2 059,82 €	78 684,82 €
Lot n°2 : charpente bois	LEFER	69 392,63 €	Sans incidence financière	296,52 €	-	69 689,15 €
Lot n°3 : couverture, zinguerie	LEDUC	44 853,79 €	Sans incidence financière	6 726,18 €	-	51 579,98 €
Lot 6 : menuiserie intérieure, isolation	LELUAN MAP	58 490,48 €	- 815,91 €	Sans incidence financière	7 702,39 €	65 376,96 €
Lot 7 : peinture, sols souples	VIGER & CIE	26 164,55 €	Sans incidence financière	2 279,78 €	-	28 444,33 €
Lot 8 : chauffage, ventilation, climatisation, plomberie	TABARIN & ENTZMANN	120 426,38 €	Sans incidence financière	296,05 €	-	120 722,43 €
Lot n°9 : électricité	MASSELIN TERTIAIRE	68 221,10 €	5 015,16 €	Sans incidence financière	1 643,62 €	74 879,88 €

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2021_101 du 29 juin 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°2,

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article R2194-8,

Considérant la notification du marché de travaux démolition, gros-œuvre et des avenants 1 et 2 à l'entreprise HINAUT – ZA le Pont – 74 route de Hauteville – 50690 MARTIVAST,

Considérant la notification du marché de travaux charpente bois et de l'avenant 1 à l'entreprise SAS LEFER – ZA du Long boscq – 50260 BRICQUEBEC EN COTENTIN,

Considérant la notification du marché de travaux couverture, zinguerie et de l'avenant 1 à l'entreprise LEDUC – ZA Café Cochon – 50690 VIRANDEVILLE,

Considérant la notification du marché de travaux menuiserie intérieure, isolation et des avenants 1 et 2 à l'entreprise LELUAN MAP – ZA d'Armanville – 50700 VALOGNES,

Considérant la notification du marché de travaux peinture, sols souples et de l'avenant 1 à l'entreprise VIGER ET CIE – ZA le Pont – 50690 MARTINAST,

Considérant la notification du marché de travaux chauffage, ventilation, climatisation, plomberie et de l'avenant 1 à l'entreprise TABARIN & ENTZMANN – ZA – 50310 MONTEBOURG,

Considérant la notification du marché de travaux électricité et des avenants 1 et 2 à l'entreprise MASSELIN TERTIAIRE – 14 bis rue Alfred Nobel – 14123 IFS,

Décide

- **De signer** un avenant n° 3 au lot 1 démolition, gros-œuvre avec l'entreprise HINAUT – ZA le Pont – 74 route de Hauteville – 50690 MARTINAST pour un montant de 2 059,82 € HT soit 2 471,78 € TTC ce qui porte le montant du marché public de travaux avec les avenants 1 à 3 à 78 684,82 € HT soit 94 421,78 € TTC (augmentation cumulée avec les avenants 1 à 3 de 11,93 %).
- **De signer** un avenant n° 2 au lot 2 charpente bois avec l'entreprise SAS LEFER – ZA du Long boscq – 50260 BRICQUEBEC EN COTENTIN pour un montant de 296,52 € HT soit 355,82 € TTC ce qui porte le montant du marché public de travaux avec les avenants 1 et 2 à 69 689,15 € HT soit 83 626,98 € TTC (augmentation cumulée avec les avenants 1 et 2 de 0,43%).
- **De signer** un avenant n° 2 au lot 3 couverture, zinguerie avec l'entreprise LEDUC – ZA Café Cochon – 50690 VIRANDEVILLE pour un montant de 6 726,19 € HT soit 8 071,43 € TTC ce qui porte le montant du marché public de travaux avec les avenants 1 et 2 à 51 579,98 € HT soit 61 895,98 € TTC (augmentation cumulée avec les avenants 1 et 2 de 15 %).

- **De signer** un avenant n° 3 au lot 6 menuiseries intérieures, isolation avec l'entreprise LELUAN MAP – ZA d'Armanville – BP 9 – 50700 VALOGNES pour un montant de 7 702,39 € HT soit 9 242,87 € TTC ce qui porte le montant du marché public de travaux avec les avenants 1 à 3 à 65 376,96 € HT soit 78 452,36 € TTC (augmentation cumulée avec les avenants 1 à 3 de 11,77 %).
- **De signer** un avenant n° 2 au lot 7 peinture, sols souples avec l'entreprise VIGER ET CIE – ZA le Pont – 50690 MARTINVEST pour un montant de 2 279,78 € HT soit 2 735,74 € TTC ce qui porte le montant du marché public de travaux avec les avenants 1 et 2 à 28 444,33 € HT soit 34 133,20 € TTC (augmentation cumulée avec les avenants 1 et 2 de 8,71 %).
- **De signer** un avenant n° 2 au lot 8 chauffage, ventilation, climatisation, plomberie avec l'entreprise TABARIN & ENTZMANN – ZA – 50310 MONTEBOURG pour un montant de 296,05 € HT soit 355,26 € TTC ce qui porte le montant du marché public de travaux avec les avenants 1 et 2 à 120 722,43 € HT soit 144 866,92 € TTC (augmentation cumulée avec les avenants 1 et 2 de 0,25 %).
- **De signer** un avenant n° 3 au lot 9 électricité avec l'entreprise MASSELIN TERTIAIRE – 14 bis rue Alfred Nobel – 14123 IFS pour un montant de 1 643,62 € HT soit 1 972,34 € TTC ce qui porte le montant du marché public de travaux avec les avenants 1 à 3 à 74 879,88 € HT soit 89 855,85 € TTC (augmentation cumulée avec les avenants 1 à 3 de 9,76 %).
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget 06 cinéma, ligne de crédit 26 – Imputation 2313.
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE